

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 36 (1907)

**Heft:** 6

  

**Rubrik:** Sciences naturelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

néerlandais 580 000, austro-hongrois 460 000 ; viennent ensuite les pavillons italien, russe, ottoman, norvégien, espagnol. — Les recettes, de 117 millions de francs, déduction faite des dépenses, — 46 millions — laissent aux heureux actionnaires 71 000 000 de francs de bénéfice ! C'est un joli chiffre.

(A suivre.)

F. A.-M. G.

---

## SCIENCES NATURELLES

---

### L'effraie.

*Description.* — Cet oiseau porte aussi le nom de chouette commune. Celui que vous avez devant vous a été capturé dans le clocher de notre église ; c'est là qu'il avait établi sa demeure. Malgré ses formes peu agréables et un peu bizarres, l'effraie est très douce et tout à fait inoffensive. On l'accuse sottement d'être un oiseau *porte malheur*. C'est là un préjugé qu'ont fait naître sa tournure disgracieuse, ses mœurs nocturnes et son cri strident.

Examinez attentivement cette effraie, et vous ne la trouverez pas si repoussante qu'elle en a l'air au premier abord. Son plumage ne manque pas d'élégance et de finesse. Le dessus du corps est jaune, avec des taches sombres encadrant des points blancs. Les ailes sont rayées de larges lignes transversales brunâtres. La gorge et le dessous du corps sont d'un blanc pur. Une bande brune part des flancs et passe sous le ventre, à la naissance des jambes.

La chouette commune a un corps assez gros et ramassé. Le cou, comme vous pouvez le remarquer, n'existe presque pas. La tête est d'un volume exagéré relativement à la longueur du corps. Elle est ronde, comparable à celle du chat. Elle porte deux gros yeux enfoncés dans la face. Contrairement à ceux des autres oiseaux, ils sont dirigés en avant et entourés d'un disque régulier de plumes sombres, très fines, formant une vraie dentelle. Le bec est blanc, droit à la base, recourbé à la pointe. Mais on n'aperçoit que cette pointe, le reste disparaissant sous une touffe de plumes. Il est garni d'une cire molle. A la base du bec s'ouvrent les narines ; il suffit pour les apercevoir d'écartier légèrement les plumes qui les recouvrent. Cette face bizarre est encadrée par une mignonne collerette rousse très régulière.

Les pattes ont le tarse presque nu ; la partie supérieure seule est gantée de plumes. Mais je le vois, votre attention est tout particulièrement attirée par les doigts des pattes. Ces doigts forts et nerveux sont terminés par des ongles puissants, acérés, recourbés, qui constituent pour l'oiseau de redoutables armes d'attaque et de défense. Ces ongles sont rétractiles, comme chez le chat, ce qui les préserve de l'usure et leur conserve toute leur finesse. De pareilles pattes si bien armées s'appellent des serres.

L'effraie a de longues ailes qui dépassent la queue. Tout son plu-

mage est fin, soyeux, ce qui rend son vol silencieux et lui permet de surprendre plus facilement sa proie.

*Mœurs.* — Cet oiseau ne saurait supporter la lumière du jour. S'il est surpris par l'aurore, il cherche à gagner hâtivement l'arbre le plus voisin et se blottit au plus épais du feuillage, attendant dans une anxiété continuelle le retour des ténèbres.

La nuit est le temps de l'existence active de l'effraie. Quand le crépuscule tombe et que tout devient silencieux, elle quitte son trou et s'élanche dans la campagne, à la clarté pâle de la lune. Dans son vol, elle attrape les insectes nocturnes, les papillons crépusculaires et en fait une consommation prodigieuse. Elle guette le mulot et fond sur sa proie avec une rapidité déconcertante. Elle pénètre aussi dans les granges pour y faire la chasse aux souris et aux rats. Parfois, perchée sur une branche, elle pousse dans la nuit son cri strident qui trouble le repos des gens du voisinage et jette la panique dans les esprits ignorants ou timorés.

Pendant le jour, la chouette commune se retire dans les vieux clochers, les bâtiments en ruines, les creux des arbres. Elle se contente d'un nid grossier qu'elle néglige même de garnir d'herbes ou de feuilles. Souvent elle trouve plus commode de s'installer dans les nids abandonnés des corbeaux ou des pies.

L'effraie pond quatre ou cinq œufs blancs et allongés. Le mâle et la femelle les couvent tour à tour. Ils font preuve d'un grand attachement pour leurs petits et les défendent avec férocité, à coup de bec et de griffes. L'effraie fond avec une telle rapidité sur son adversaire qu'elle lui crève les yeux, dit-on, avant que celui-ci ait eu le temps de se garer.

*Utilité.* — Il est peu d'oiseaux qui rendent à l'agriculture autant de services que l'effraie. Sa nourriture consiste essentiellement en proies vivantes, comme nous l'avons vu. Quand elle a des petits, c'est un incessant va-et-vient des parents qui apportent au nid force rats, souris ou mulots. On estime de quinze à vingt par jour le nombre de ces rongeurs qui sont alors détruits par la chouette. Maintenant que vous connaissez les précieux services que nous rend cet oiseau, vous vous en ferez les protecteurs et les défenseurs. Quand quelqu'un, soit par ignorance, soit par cruauté, voudra s'attaquer à l'effraie, vous vous opposerez de toutes vos forces à ses mauvais desseins. Soyons reconnaissants envers l'oiseau qui garde nos champs et nos greniers.

*Classification.* — L'effraie appartient à la famille des chouettes. Celle-ci comprend encore la chouette des bois, que l'on nomme chat-huant, et la chouette chevêche. Le chat-huant a la tête plus arrondie. Le tarse et les doigts sont couverts jusqu'aux ongles de plumes serrées. Son cri lugubre et prolongé qu'il fait entendre la nuit dans les bois et sa tête arrondie comme celle du chat lui ont valu son nom de chat-huant.

A côté des chouettes, il faut placer les hiboux ou ducs. Ils se distinguent des premières par deux aigrettes de plumes qui s'élèvent comme deux espèces d'oreilles au-dessus de la tête. Le moyen duc et le petit duc vivent dans nos bois. Le grand duc, qui se distingue par ses fortes dimensions, habite la montagne. Il est parfois nuisible parce qu'il s'attaque aussi aux autres oiseaux. Tous ces oiseaux nous rendent de

grands services ; ils chassent la nuit et fuient la lumière du jour, qui les éblouit.

Les chouettes et les hiboux appartiennent à l'ordre des *rapaces*. On les nomme *rapaces nocturnes* pour les distinguer des autres rapaces qui chassent le jour, comme la buse, le milan et l'aigle. Tous les rapaces vivent de chair et sont armés d'un bec crochu et de serres puissantes.

M. BERSET.



## CORRESPONDANCE

*Du pied du Gibloux, le 7 mars 1907.*

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je n'ai pas encore l'avantage de connaître l'auteur de la dernière correspondance du *Bulletin*, mais je ne puis attendre plus longtemps sans venir, ici, lui adresser mes remerciements et lui dire que je suis au nombre des cent... selon l'expression de sa signature.

Mon honorable Collègue espère que l'excellente initiative de la ville de Fribourg ouvrira les yeux à d'autres communes. Hélas ! je crains bien que son vœu ne se réalise jamais.

L'augmentation progressive du traitement des instituteurs de la ville de Fribourg prouve que dans la capitale on sait tenir compte des services rendus pendant plusieurs années. Ce n'est que justice ; car, avec les années d'enseignement augmentent aussi très sensiblement les charges de l'instituteur qui a famille. De plus, il est un autre facteur qui a bien sa valeur : c'est le renchérissement constant de la vie, même à la campagne.

Mais rare, très rare même est cette reconnaissance dans les communes rurales. On y apprécie trop peu le dévouement d'un instituteur qui a consacré 10, 15 ou 20 ans de sa vie au service de la même école.

Devant cette indifférence, nos regards doivent se porter ailleurs. Si l'instituteur peut être considéré comme fonctionnaire de la commune, il est aussi employé de l'Etat. C'est au canton de Fribourg que nous donnons notre temps et notre vie. C'est donc l'Etat qui peut nous accorder quelque reconnaissance ou édicter les mesures propres à nous donner satisfaction.

Dans toutes les professions, on s'attache à récompenser la fidélité des serviteurs. Pourquoi n'agirait-on pas de même à l'égard du corps enseignant ?

Notre système de primes d'âge, vieux de vingt ans et plus, répond-il encore aux exigences actuelles ? J'en doute fort. Ne serait-ce pas bien de le modifier et d'arriver au traitement progressif dont jouissent les instituteurs de plusieurs de nos cantons suisses.

En acceptant cette réforme, le canton de Fribourg ajouterait un nouveau progrès à son actif et mériterait toute notre reconnaissance.

*Un régent de la campagne.*